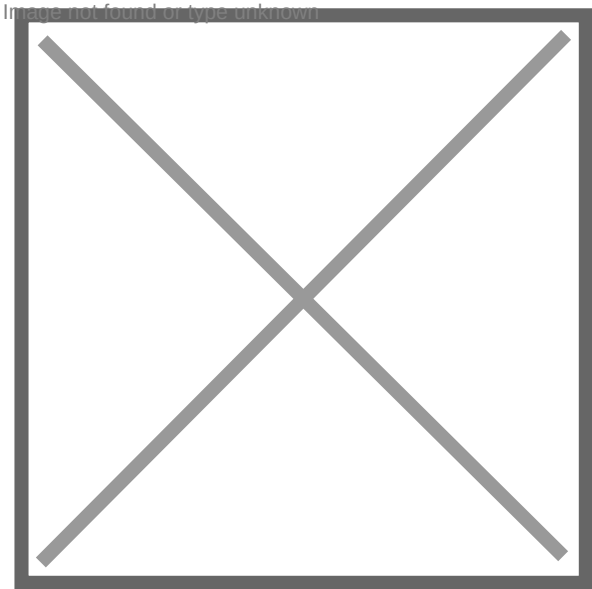




Vente une partie de ma résidence principale

Par **Axel19b**, le **13/06/2013** à **17:31**

Bonjour,

Je souhaite vendre une grange qui se trouve dans le jardin de ma résidence principale.
Serais je soumis à l'imposition 30% pour cela ?

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **trichat**, le **15/06/2013** à **10:29**

Bonjour,

En principe, la vente d'une dépendance de la résidence principale est exonérée, comme la résidence principale, d'imposition sur la plus-value immobilière lorsque la cession est concomitante. Taxation à 34,5 %!

Ce qui induit que la cession seule d'une dépendance est imposable à l'impôt sur les plus-values immobilières.

Mais un abattement s'applique en fonction de la durée de détention (au-delà de 30 ans, il n'y a plus d'imposition).

Dans votre situation, vous devrez attribuer une valeur vénale (au jour de l'achat) si le prix d'acquisition n'avait fait aucune ventilation de ce prix.

Cordialement.